

Groupe pilote « Finances/comptabilité »

Relevé de conclusions du 11 octobre 2016

Présents : Fabrice Chemla, Pascal Challande, Stéphane Chauvier, Véronique Jacques, Pascal Pain, Hafit Abdoun, Laurence Robin, Caroline Sananès.

Excusé : Jean-Gilles Hoarau.

Rédactrice : Caroline Sananès.

Ordre du jour :

- Rappels sur la première phase du projet de fusion
- Etude et validation des propositions de répartition du GT Finances/comptabilité

Les trois groupes thématiques « budget », « recette » et « dépense » ont proposé une répartition des sous-fonctions et activités par niveaux décisionnels sur la base de leur périmètre respectif. Cette répartition a, depuis, fait l'objet d'une synthèse par le GT Finances/comptabilité. Après validation par le groupe pilote (GP) Finances/comptabilité, celle-ci sera communiquée le 28 octobre au comité de pilotage stratégique. Lui sera également jointe une note relative à la délégation des missions de pilotage de la fonction financière au sein de la nouvelle université. Trois hypothèses organisationnelles y sont développées avec comme angle de vue la GBCP (non prise en compte dans la grille de répartition) ; de même qu'un bilan de leurs avantages et inconvénients.

La réunion des groupes miroirs prévue à la mi-novembre sera l'occasion d'une discussion des propositions faites par le GP Finances/comptabilité. Ces groupes miroirs seront composés d'une quarantaine de personnes (20 personnes de chaque établissement) issues des structures des deux universités, clientes de la fonction Finances/comptabilité. Les pilotes du GT Finances/comptabilité s'engagent dès à présent dans la préparation de ces réunions, afin d'éclairer les débats de ce groupe.

Les propositions de répartition du GT Finances/comptabilité ont été validées par le GP Finances/comptabilité dans leur intégralité. L'Agence Comptable devrait être positionnée au niveau de l'université comme cela avait été exprimé par les agents comptables des deux établissements, la demande étant en cours d'étude. Le management de la fonction financière devrait, quant à lui, faire intervenir à la fois le niveau universitaire et le niveau facultaire. Le pilotage du budget, de même que la modélisation financière du plan de développement des activités feront intervenir l'université avec la contribution des facultés et des composantes. Les ressources seront allouées par l'université aux facultés qui décideront, en coopération avec leurs composantes, *in fine* de leurs répartitions entre les composantes et les infra-composantes. Concernant l'exécution de la dépense, la création d'une plateforme de services inter-composantes a été envisagée. Celle-ci viserait à améliorer la qualité des engagements financiers notamment pour les gestionnaires qui traitent très peu d'opérations. Le GP pilote est, par ailleurs, revenu sur l'interrogation relative au positionnement futur des écoles internes, ordonnateurs secondaires, par rapport aux composantes. Cette question sera étudiée par le comité de pilotage stratégique. Le contrôle des processus comptables et budgétaires (CIC et CIB) devrait faire intervenir le niveau universitaire. Une direction de l'audit interne pourrait également être créée.

La nécessité d'un meilleur pilotage et suivi des recettes des conventions (recherche, formation continue et autres) encourage, par ailleurs, la création d'un service partagé du suivi des recettes contractuelles. Il se traduirait par une centralisation du traitement administratif des recettes dont le rattachement hiérarchique reste cependant à définir. La création d'un tel service

répond aux prescriptions de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) et s'appuie notamment sur la notion de centres de services partagés (CSP). Le circuit de validation des conventions reste, cependant, à définir. Une telle organisation devrait, à terme, permettre une plus grande efficacité dans la gestion des recettes contractuelles.

Le GP Finances/comptabilité n'a pas souhaité se positionner sur le périmètre des compétences décisionnelles de la Commission Formation et Vie universitaire et de la Commission Recherche dans la répartition de leur enveloppe des moyens, suite à la demande d'avis formulée par le groupe préparatoire « Statuts ».

Points d'approfondissement

- Quel sera le positionnement futur des écoles internes, ordonnateurs secondaires, par rapport aux composantes dans les facultés ?
- Quel rattachement hiérarchique du service partagé de suivi des recettes contractuelles doit-on privilégier ?